

Etwas Wichtiges scheint mir zu sein, dass nach Jahren einer gewissen Resignation – gewissen Befürchtungen, von der EG mit ihren ganz anderen Mitteln, mit ihrer ökonomischen Ausrichtung, mit ihrer Vereinigungsdynamik an die Wand gedrückt zu werden – in letzter Zeit im Europarat wieder ein neues Selbstbewusstsein Platz zu greifen scheint. Ein neuer Schwung, wenn ich das so ausdrücken darf, eine Zuversicht im Hinblick auf die eigene Bedeutung und auf die Bedeutung der Aufgaben, die sich stellen – Aufgaben, die neben der KSZE zu lösen sind. Ich denke vor allem an die neuen Kontakte mit den sich im Umbruch befindlichen Oststaaten. Man darf als Schweizer schon mit besonderer Genugtuung auf die aussergewöhnliche Aktivität unseres Delegationsmitgliedes Peter Sager hinweisen, der um das Zustandekommen und um die Intensivierung dieser heute politisch so wichtigen Kontakte grosse Verdienste erworben hat.

In dieses Kapitel gehört natürlich auch die Aufnahme Finnlands, das als eine Art Scharnierstelle zwischen West- und Osteuropa für den Europarat von ganz besonderer Bedeutung ist. Erinnert werden darf in diesem Zusammenhang sicher auch an den Auftritt Lech Walesas in der letzten Session in Strassburg.

Es ist weiterhin zuzugeben, dass die EG natürlich eine gewisse Konkurrenz für den Europarat darstellt, denn sie greift über ihre ursprünglichen ökonomischen Zielsetzungen hinaus, in weiteste Gebiete der Politik. Aber es gibt – das hat sich doch in der letzten Zeit wieder mit besonderer Deutlichkeit herausgeschält – nun doch weiterhin Domänen des Europarates. Ich meine alles, was zusammenhängt mit der Freiheit, mit den Menschenrechten, mit der Menschenwürde, mit der pluralistischen Demokratie, mit der kulturellen Vielfalt dieses demokratisch strukturierten Europas, mit der kulturellen Zusammenarbeit auch zwischen den Staaten – also die Beschäftigung mit gesellschaftlichen Problemen ganz allgemein.

Die Zukunftsperspektiven des Europarates sind übrigens von den aussenpolitischen Kommissionen beider Räte in einem Seminar am 9. Januar 1989 eingehend besprochen worden. Es bleibt dabei. Der Europarat verkörpert heute ein Europa der Dreiundzwanzig, und das Entscheidende ist – im Unterschied zu anderen wichtigen Instanzen auf dieser Welt –, dass wir dabei sind. Hier können wir die Interessen der Schweiz betonen und, wo es notwendig ist, verteidigen.

Es gibt hoffnungsvolle Zeichen in der Zusammenarbeit zwischen EG und Europarat, verstärkte, intensiviert und institutionalisierte Kontakte auch zwischen den beiden Organisationen. Ich erwähne beispielsweise den Sachverhalt, dass die EG dem Europarat quasi die Federführung in Sachen grenzüberschreitendes Fernsehen überlassen hat.

Nach wie vor werden bedeutende Konventionen verabschiedet. Ich erinnere an diejenige gegen die Folter, bei der es nur noch um die Frage geht, wann die Inspektionen an die Arbeit gehen. Das wiederum hängt zusammen mit dem Vorstoss unseres Kollegen Flückiger, der sich mit der finanziellen Situation des Europarates befasst. Diese ist ja nicht über alle Zweifel erhaben. Um die Frage der Finanzen wird man sich sehr zu kümmern haben, wenn der Europarat seinen Aufgaben gerecht werden will.

Ein weiteres Problem ist die gelegentliche Blockierung von Vorschlägen, von Initiativen der parlamentarischen Versammlung durch den Ministerrat. Dieser ist ein schwerfälliges Gremium, wenn ich mich so ausdrücken darf, und bedarf ja auch der Einstimmigkeit, um entscheidende Dinge durchzuführen. Herr Seiler hat es schon erwähnt: Die Ostländer sollen nicht nur kontaktiert, sie sollen auch mehr und mehr in die Tätigkeit des Europarates einbezogen werden. Ein Gästestatut ist in Vorbereitung, und mit der Zeit soll ein Beobachterinstitut oder eine andere institutionelle Form der Mitarbeit realisiert werden. Grenzüberschreitend ist auch der Umweltschutz, ein weiteres elementares Thema des Europarates. Der Themenkreis ist weit gespannt; die Arbeit geht dem Europarat sicher nicht aus.

*Zustimmung – Adhésion*

89.323

**Postulat Flückiger**  
**Sonderbeiträge der Schweiz**  
**an den Europarat**  
**Contributions spéciales de**  
**la Suisse au financement de tâches**  
**particulières du Conseil de l'Europe**

*Wortlaut des Postulates vom 1. Februar 1989*

Der Europarat, der 22 Länder umfasst, und dem die Schweiz als Vollmitglied angehört, ist nach wie vor und künftig noch vermehrt der Ort, an dem Anliegen vertreten werden, die in besonderem Masse von der Schweiz unterstützt werden müssen. Der Europarat befindet sich jedoch in einer schwierigen finanziellen Lage.

Wir ersuchen den Bundesrat zu prüfen, ob die Schweiz mit Sonderbeiträgen mithelfen könnte, dass der Europarat bestimmten Aufgaben nachkommen kann, die aufgrund fehlender finanzieller Mittel nicht oder nur mit Verzögerung erfüllt werden können. Die Verwirklichung der europäischen Uebereinkunft gegen Folter und andere grausame, unmenschliche oder erniedrigende Behandlung oder Strafe ist ein Beispiel des Engagements der Schweiz, das nötigenfalls einen verstärkten Beitrag rechtfertigen würde.

Man könnte sich eine Lösung so vorstellen, dass ein jährlicher Betrag ins Budget aufgenommen und den Instanzen unserer Europapolitik zur Verfügung gestellt wird. Dieser soll es ermöglichen, die Beiträge abzudecken, die je nach Bedürfnis für Aufgaben freigestellt werden, die von europäischem Interesse sind und denen die Schweiz besondere Bedeutung beimisst.

*Texte du postulat du 1er février 1989*

Le Conseil de l'Europe est et doit être toujours plus le lieu d'une action particulièrement appuyée de la part de la Suisse. Il comprend 22 pays et la Suisse en est membre à part entière. Or la situation financière du Conseil de l'Europe est difficile.

Nous demandons au Conseil fédéral d'étudier la possibilité de contribuer par des efforts financiers particuliers à l'accomplissement de certaines tâches du Conseil de l'Europe dont l'exécution est compromise ou ralentie par le manque de moyens financiers. La mise en oeuvre de la Convention européenne pour la prévention de la torture et de peines ou traitements inhumains ou dégradants est un exemple de l'engagement de la Suisse qui justifierait, en cas de besoin, une contribution renforcée.

La formule pourrait être d'inscrire au budget un montant annuel à la disposition des agents de notre politique européenne pour la couverture de ce type des contributions affectées, au gré des besoins, à des tâches d'intérêt européen auxquelles la Suisse attache une importance spéciale.

*Mitunterzeichner – Cosignataires:* Bühner, Delalay, Ducret, Gautier, Hänsenberger, Huber, Jelmini, Küchler, Lauber, Masoni, Miville, Onken, Rhinow, Roth, Seiler, Simmen, Zimmerli (18)

**M. Flückiger:** Je peux être d'autant plus succinct dans le développement d'un postulat déposé dans l'une et l'autre Chambre de notre Parlement que l'essentiel vient d'être dit et bien dit au sujet du Conseil de l'Europe, des problèmes traités l'an dernier, de l'influence et du rayonnement de l'organisation de Strasbourg.

Pour nous Suisses, ce qu'il convient d'apprécier une fois de plus, c'est que notre appartenance au Conseil de l'Europe et notre présence active au sein de son assemblée parlementaire nous permettent, entre autres moyens il est vrai, de rompre cette forme d'insularité institutionnelle dans laquelle nos voisins européens nous imaginent volontiers, quand ils ne

nous y voient pas, et dans laquelle, reconnaissons-le, nous nous complaisons peut-être.

Les structures du vieux monde bougent. L'Europe est engagée dans une mutation dont on ne sait encore à quel résultat, à quelle forme elle aboutira en définitive. La Suisse participe à sa manière, selon ce que lui permettent ses institutions, au processus en cours. Elle affirme bien haut sa volonté d'intégration, en ajoutant, un ton plus bas, qu'elle entend légitimement réserver ses spécificités.

Or, il ne suffit pas d'annoncer ses intentions dans les conférences bilatérales ou multilatérales ou à l'occasion des rencontres plus feutrées de la diplomatie. Il faut une caisse de résonance à notre discours. Au Conseil de l'Europe, nous disposons d'une tribune d'où nous pouvons convaincre nos auditeurs et interlocuteurs influents, formateurs des opinions, aussi bien dans les chancelleries que dans le grand public. Plus intensément que d'autres, notre pays, en raison des particularismes structurels déjà cités, doit affirmer son européanisme, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, nous qui sommes géographiquement au centre de l'Europe.

Mais voilà, il y a les Douze, qui ont la tranquille assurance de ceux qui font l'Europe; il y a ceux des pays qui courtisent les Douze, sachant qu'ils céderont à terme à la force d'aspiration ou d'attraction de la Communauté et, enfin, le groupe, très modeste en nombre, de pays à la recherche d'une autre voie.

Il est vrai qu'en Suisse de larges milieux semblent quelque peu obnubilés par un demi-siècle au moins de prospérité, donc de succès commerciaux et financiers. D'où l'impression qu'ils ont – quand ce n'est pas la certitude – que notre dimension économique nous confère et nous confèrera encore une compréhension bienveillante de nos partenaires marqués au point de leurs intérêts sonnantes et rébuchants. Personnellement, je ne suis pas convaincu de la pérennité de cet état de grâce.

Aussi, encore une fois, manifestons-nous, activons-nous là où nous avons l'avantage de pouvoir présenter notre situation, expliquer notre politique, démontrer, par des démarches et des prises de position concrètes, que nous appartenons bel et bien à l'Europe, pas seulement par le fait de la géographie et de l'histoire conjuguées, mais par une association de destins que nous partageons et assumons. Agissons, manifestons-nous par des actes concrets.

Nous nous acquittons, ponctuellement j'en suis sûr, du montant de notre contribution au budget du Conseil de l'Europe, montant de l'ordre de 3,7 millions par an. Encore aurions-nous la possibilité de nous engager davantage, par exemple en contibuant à donner au Conseil de l'Europe les moyens qui lui font défaut pour lancer et conduire des projets ponctuels.

La Suisse, dans cette perspective, pourrait prendre l'initiative de proposer aux pays-membres la création d'un fonds spécial destiné à des actions particulières, parfaitement étayées et décidées par les instances compétentes. Ainsi, ne verrions-nous pas le Conseil de l'Europe achopper à une question de moyens, comme c'est précisément le cas pour la mise en oeuvre, rendue aléatoire ou en tout cas retardée, de la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements humains ou dégradants, convention née, je vous le rappelle, d'une proposition suisse.

C'est dans le dessein d'éviter des retards semblables qu'il y aurait lieu d'instituer un fonds spécial auquel serait invité à contribuer chaque pays-membre. A cette fin, nous proposons d'inscrire au budget de la Confédération telle somme qui pourrait être engagée, le moment venu, selon les opportunités. Pour le cas où l'idée de la création d'un fonds non intégré au budget de fonctionnement du Conseil de l'Europe ne trouverait pas l'agrément d'une majorité des pays-membres, la somme portée à notre propre budget serait utilisable pour faire face aux demandes ponctuelles qui parviennent au Département fédéral des affaires étrangères, par exemple celles présentées au titre de la Convention de Berne ou encore de la Convention des pays alpins.

Ainsi, on vérifiera que l'étude demandée dans notre postulat peut déboucher sur différents scénarios ou applications pour un but identique.

Je ne doute pas que nous ayons la volonté de donner à la Suisse la faculté de jouer à Strasbourg un rôle compatible

avec la défense de ses intérêts. Notre postulat est destiné à promouvoir une telle dynamique et, subsidiairement, je souhaite que l'étude demandée puisse conclure à ce que l'ouverture du crédit dont il est question ne soit pas différée au budget d'après les années nonante.

Donnons au Conseil de l'Europe les moyens d'une politique encore plus dynamique et convenons-en entre nous, ce sera tout à l'avantage de la Suisse.

**M. Felber**, conseiller fédéral: Le Conseil fédéral partage le point de vue de M. Flückiger et accepte son postulat.

Les moyens financiers limités du Conseil de l'Europe empêchent souvent celui-ci de réaliser des projets et nous constatons, aujourd'hui déjà, une multiplication des appels aux Etats membres pour verser des contributions volontaires. Au cours de ces derniers mois, de telles contributions ont été requises en faveur des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, du Comité européen des responsables de la cartographie, des réfugiés irakiens, dans le cadre du fonds de développement social de l'Institut Georges Eckert, pour la recherche internationale sur les manuels scolaires etc. Les sommes nécessaires sont en général modiques, mais la réalisation de ce qui a été décidé dépend trop souvent de la bonne volonté des Etats qui fixent librement le montant de leur contribution. Nous partageons également votre point de vue, Monsieur Flückiger, lorsque vous soulignez que la Suisse pourrait tirer un bénéfice politique de quelques actions ponctuelles, financièrement limitées, pour lesquelles il faut se décider relativement rapidement.

Je vous rappelle cependant que de nombreux pays ne partagent pas ce point de vue et ferment les cordons de leur bourse, que le risque dans le cas d'un appui ponctuel à un travail particulier du Conseil de l'Europe c'est qu'on nous dise: «vous le supportez seul», ce que naturellement nous ne voulons pas. Nous trouverions bizarre, par exemple, d'être les seuls à supporter les frais du Comité contre la torture créé dans le cadre de l'application de la Convention européenne contre la torture.

Nous prenons donc note des demandes de M. Flückiger de créer un fonds pour les actions spéciales au Conseil de l'Europe et nous analyserons le postulat qui a été ainsi déposé et que nous acceptons.

*Ueberwiesen – Transmis*

89.418

## Interpellation Béguin

### Ausfuhr von Kriegsmaterial.

#### Rolle des EDA

#### Exportation de matériel de guerre. Rôle du DFAE

*Wortlaut der Interpellation vom 16. März 1989*

Nach Artikel 11 Absatz 2 Buchstabe b des Bundesgesetzes über das Kriegsmaterial werden keine Ausfuhrbewilligungen erteilt, wenn Grund zur Annahme besteht, dass Kriegsmateriallieferungen in ein bestimmtes Land die von der Schweiz im internationalen Zusammenleben verfolgten Bestrebungen, insbesondere zur Achtung der Menschenwürde, sowie im Bereich der humanitären Hilfe oder der Entwicklungshilfe, beeinträchtigen.

Gemäss Artikel 12 dieses Gesetzes obliegt es dem Bundesrat zu entscheiden, ob die sogenannte «humanitäre» Bestimmung eine Ausfuhrbewilligung ausschliesst oder nicht. Vorher bestimmt jedoch das EDA, ob der Fall es verdient, dem Bundesrat vorgelegt zu werden (Artikel 13 der Verordnung über das Kriegsmaterial).

## **Postulat Flückiger Sonderbeiträge der Schweiz an den Europarat**

## **Postulat Flückiger Contributions spéciales de la Suisse au financement de tâches particulières du Conseil de l'Europe**

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1989
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Ständerat
Conseil	Conseil des Etats
Consiglio	Consiglio degli Stati
Sitzung	08
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	89.323
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.06.1989 - 08:00
Date	
Data	
Seite	314-315
Page	
Pagina	
Ref. No	20 017 650

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.